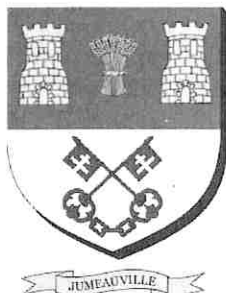


PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 3 Juillet 2025
N° 33



Date de la convocation :
24/06/2025
Nombre de Conseillers :
15
Présents :
Votants :

Le **trois juillet deux mille vingt-cinq** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur LANGLOIS Jean-Claude,

étaient présents :

Mesdames : Alexandre, Piot, Klisnick, Maillard, Hornstein

Messieurs : Leclercq

Absents excusés : M Javary, M Calégari, Mme Laroche, M Joly, M Cochin, Mme Galtié, Mme Canarezza ayant donné pouvoir à Mme Piot, Mme Pazery ayant donné pouvoir à M Langlois

Mme Alexandre a été élue secrétaire de séance.

Faute de quorum, la séance du conseil municipal est annulée et reportée au mardi 8 juillet 2025.

Lorsque ce quorum n'est pas atteint, l'article L. 2121-17 du CGCT précise que le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Cette possibilité de délibérer sans condition de quorum ne s'applique que pour les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion qui n'avait pu se tenir faute de quorum.

Le Maire,

